



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2024/2960/137 du 5 septembre 2024 le Ministre du Travail a autorisé

la société **Arcelormittal Rodange & Schifflange SA** à exploiter un pont roulant de la marque **EUROSERVICE**, numéro de construction **ES-230811** avec un palan de la marque **VERLINDE**, numéro de construction **10000875119** à Rodange, rue de l'Industrie n° 2.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 19 septembre 2024 au 29 octobre 2024 inclus).

Pétange, le 16 septembre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,